

# Rwanda : une plainte en France veut élucider la mort au début du génocide de deux militaires français

RFI, 10 avril 2024

La justice française est saisie depuis lundi 8 avril d'une plainte pour « élucider » la mort de deux militaires français tués au début du génocide des tutsis au Rwanda. De nombreuses zones d'ombres entourent toujours les disparitions de René Maïer, Alain Didot et son épouse Gilda début avril 1994. La plainte déposée par l'association française Survie et de deux membres de la famille de Gilda Didot dénonce des infractions de « *crime de guerre* », d'« *homicide involontaire* » et de « *faux en écriture* ».

Le 8 avril 1994, le couple Didot est signalé mort par des témoins. Leurs dépouilles et celle de leur jardinier rwandais sont récupérées dans le jardin de leur villa quatre jours plus tard. Le corps de René Maïer sera, lui, retrouvé le lendemain.

L'avocat Hector Bernardini rappelle que de nombreuses pistes restent à explorer dans cette affaire : « *Il y a encore des témoins alégués qui auraient assisté à l'exécution. Il y a encore du personnel militaire qui serait en mesure de nous dire, effectivement, si c'était*



Des militaires français passent devant une famille rwandaise, le 26 juin 1994, à Kayove. (illustration) © Pascal Guyot / AFP

*bien des blessés par balles et non pas des personnes qui avaient été tailladés à la machette. Cela nous indiquerait qu'il s'est déroulé une exécution sommaire et non un massacre par des miliciens. »*

Les deux gendarmes, qui étaient opérateurs radio, ont pu entendre un message révélateur des circonstances de l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994.

François Graner, de l'association Survie, questionne notamment l'authenticité des cer-

tificats de décès. Ceux-ci ont été établis à Bangui avant le rapatriement finalement des corps vers la France.

« *Ce sont des faux grossiers. En plus, ils sont huit et se contredisent entre eux, résume-t-il. Ces faux certificats ont été faits à l'ordinateur. Or, à l'époque, à Bangui, il n'y avait qu'un seul ordinateur et c'était celui du com-*

*mandement des forces françaises. Donc, si les juges veulent commencer, la première chose qu'ils font, ils vont interroger le commandement des forces françaises de l'époque et ils vont voir qui a fait ces certificats. »*

Aucune autopsie n'a été pratiquée, et aucune enquête n'a été ouverte jusque-là sur ce triple homicide.